



**Ville de
BREIL-SUR-ROYA**

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du vendredi 04 décembre 2020

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil-sur-Roya s'est réuni dans la salle de la Ca d'Breï le vendredi 04 décembre 2020 à 18H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, M. Jérôme BOUERI, M. Francis FRECOURT, Mme Geneviève IDDA, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents-excusés : M. Herbert WOLFERS donne pouvoir à Mme Isabelle SAUVE, Mme Julia BONNET donne pouvoir à M Jérôme BOUERI, M. André IPERT donne pouvoir à M. Michel BRAUN.

Était absente : Mme Karine BOETTI

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** invite à respecter une minute de silence en mémoire à toutes les personnes décédées ou disparues lors des intempéries du 02 octobre 2020. Il souhaite exprimer aussi sa reconnaissance auprès des élus municipaux et de l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS pour leur action exemplaire face aux moments extrêmement difficiles que tous ont vécus.

Monsieur le Maire propose deux modifications à l'ordre du jour, à savoir :

- Déplacer le point n°1 de l'ordre du jour « situation de la Commune suite aux intempéries des 02 et 03 octobre 2020 » au dernier point de l'ordre du jour,
- Ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19 du Département des Alpes-Maritimes pour les Services d'Aides à Domicile.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	25/06/2020	Mise à disposition d'un local Place Brancion au 2^{ème} étage du Presbytère à l'Association DREAM ROYA ZUMBA FITNESS La convention est acceptée pour la mise à disposition d'un local au 2 ^{ème} étage du Presbytère, Place Brancion, à l'association DREAM ROYA ZUMBA FITNESS, afin de stocker costumes et accessoires ainsi que de se réunir. La convention est consentie à compter du 25 juin 2020, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction et à titre gratuit.
2	27/08/2020	Convention d'Assistance Juridique La convention est acceptée entre Maître Philippe CHRESTIA, Avocat au Barreau de Nice, et la commune de Breil-sur-Roya, pour une mission d'Assistance Juridique hors procédures contentieuses, à compter du 1 ^{er} septembre 2020, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires forfaitaires et définitifs de Maître CHRESTIA s'élèvent à 300 € par mois.
3	31/08/2020	Avenant convention de reconduction de location d'un gîte à Monsieur Gabriel DE SOUSA RAMOS L'avenant de convention est accepté pour le renouvellement de la location d'un gîte sis 4 Chemin des Oliviers à Monsieur Gabriel DE SOUSA RAMOS, du 31 août 2020 au 04 septembre 2020.
4	31/08/2020	Avenant convention de reconduction de location d'un gîte à Monsieur Jean-Luc RITTER L'avenant de convention est accepté pour le renouvellement de la location d'un gîte sis 4 Chemin des Oliviers à Monsieur Jean-Luc RITTER, du 31 août 2020 au 04 septembre 2020.

5	03/09/2020	<p>Convention de formation pour le personnel de la Crèche Municipale « La Maison des Bambins » avec Magali CASCIARO-COLASANTE, psychologue formatrice</p> <p>La convention de formation est acceptée avec Magali CASCIARO-COLASANTE, psychologue formatrice, pour assurer la formation visant à réaliser une analyse des pratiques professionnelles pour les Agents Communaux du Service Crèche, le 26 et 27 octobre 2020. La participation financière au titre des actions réalisées, frais de déplacement et d'hébergement compris, est de 2 312 €.</p>
6*	03/09/2020	<p>Convention de conférence pour les parents des enfants fréquentant la Crèche Municipale « La Maison des Bambins » avec Magali CASCIARO-COLASANTE, psychologue formatrice</p> <p>La convention de conférence est acceptée avec Magali CASCIARO-COLASANTE, psychologue formatrice, pour assurer une conférence à l'attention des parents dont les enfants fréquentent la Crèche Municipale, le 26 octobre 2020. La participation financière au titre des actions réalisées, frais de déplacement et d'hébergement compris, est de 310 €.</p>
7	08/09/2020	<p>Convention de mise à disposition de personnel entre l'Office de Tourisme « Menton, Riviera et Merveilles » et la ville de Breil-sur-Roya</p> <p>La convention est acceptée pour la mise à disposition d'un agent d'Accueil et d'Information Touristique entre l'Office de Tourisme « Menton, Riviera et Merveilles » et la ville de Breil-sur-Roya, à compter du 01/01/2020, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, afin de participer à l'organisation des fêtes, animations et manifestations de la Commune, sur une quotité de travail équivalente à 15% de son temps de travail.</p>
8	09/09/2020	<p>Convention de formation avec l'Institut de Formation Technique et de Sécurité (IFTS) pour 2 agents du Service Technique</p> <p>La convention est acceptée pour la formation avec l'IFTS (Institut de Formation Technique et de Sécurité) concernant 2 agents du Service Technique. Elle s'est déroulée le 10 et 11 septembre 2020 et a eu pour thème « Recyclage habilitation électrique HoV/B2V/BR/BC' ». La participation financière au titre de l'action réalisée est de 530 €.</p>
9	09/09/2020	<p>Convention de location d'un gîte à Madame Séverine PARMENTIER</p> <p>La convention est acceptée pour la location d'un gîte sis 4 Chemin des Oliviers à Madame Séverine PARMENTIER, du 09 septembre 2020 au 30 novembre 2020. La location est consentie pour un montant de 450 € toutes charges comprises.</p>
10	15/09/2020	<p>Mise à disposition d'un emplacement pour vente de produits de producteur</p> <p>La convention est acceptée pour la mise à disposition d'un emplacement à l'Association EMMAUS-ROYA, représentée par Monsieur Cédric HERROU, sis 841 Chemin de Veil à Breil-sur-Roya, pour la vente de produits de producteur 2 jours par semaine, soit le mardi et le vendredi de 17h à 19h Place Louis Armand. La location est consentie moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 30 € et pour une durée d'un an.</p>

11	24/08/2020	<p>Convention de location d'un terrain communal à Monsieur Fabrice FALDUTO</p> <p>La convention est acceptée pour la location d'un terrain communal cadastré D426 Lot I et H d'une superficie de 1 200 m² sis Quartier l'Aigara à Breil-sur-Roya, à Monsieur Fabrice FALDUTO. La présente convention prend effet au 1^{er} septembre 2020 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 70 €.</p>
12	31/08/2020	<p>Avenant de fin de location d'un appartement à Monsieur et Madame GIRAUD</p> <p>L'avenant est consenti pour la fin de la location d'un appartement sis 53 Promenade Georges Clémenceau à Breil-sur-Roya, à Monsieur et Madame GIRAUD. Cette décision prend effet au 1^{er} octobre 2020.</p>
13	22/09/2020	<p>Convention d'occupation d'un emplacement du domaine communal à Monsieur Dominique BELLET</p> <p>Est acceptée la convention d'occupation d'un emplacement du domaine communal, situé devant le camping de Breil-sur-Roya, à Monsieur Dominique BELLET, domicilié 650 Promenade Georges Clémenceau. La présente convention prend effet du 1^{er} janvier 2020 au 31 juillet 2020, pour un loyer mensuel de 150 €.</p>
14	24/09/2020	<p>Mise à disposition d'une installation sportive municipale</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition d'une installation sportive municipale, à la piscine de Breil-sur-Roya, à l'Association Aquatic Breil Club. La présente convention prend effet au 23/09/2020 jusqu'au 19/12/2020, renouvelable un an. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.</p>
15	24/08/2020	<p>Avenant de résiliation de la convention de location d'un terrain communal à Monsieur Jean-Pierre BEGHELLI</p> <p>Est accepté l'avenant de résiliation de la convention de location d'une parcelle de terre cultivable cadastrée D426 Lot I et H d'une superficie de 700 m² sis lieu-dit l'Aigara, à Monsieur Jean-Pierre BEGHELLI. Cette résiliation a pris fin le 31 août 2020.</p>
16	26/02/2020	<p>Bail à usage professionnel à la SAS iRadiologie</p> <p>Est consenti le bail à usage professionnel d'un local sis 2 rue Jules Cordier à Breil-sur-Roya, à la SAS iRadiologie sise 60 chemin des sables 06160 Antibes Juans les Pins, pour une durée de 3 ans à compter de la date de la présente décision et pour un loyer mensuel de 613,76 €.</p>

17	06/11/2020	<p>Convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Breil-sur-Roya et la CARF.</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition à 70% du temps de travail de M. Boris COTTALORDA, agent de la Commune de Breil-sur-Roya et de la CARF, pour renforcer le personnel de la CARF dans ses missions d'assistance aux habitants de la vallée de la Roya suite à la tempête « Alex » du 02 octobre 2020.</p>
18	06/11/2020	<p>Convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Breil-sur-Roya et la CARF.</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition à 70% du temps de travail de Mme Carinne DJEROUROU, agent de la Commune de Breil-sur-Roya et de la CARF, pour renforcer le personnel de la CARF dans ses missions d'assistance aux habitants de la vallée de la Roya suite à la tempête « Alex » du 02 octobre 2020.</p>
19	18/11/2020	<p>Avenant au contrat de prestation de services avec la société SPC NETTOYAGE pour l'entretien de la Mairie</p> <p>Est accepté l'avenant au contrat de prestation de services établi entre la Société SPC NETTOYAGE domiciliée 21 Rue Pasteur à Breil-sur-Roya et la Commune pour l'entretien du bâtiment de la Mairie, à compter du 02/10/2020. Le montant de la prestation est fixé à 250 € par mois.</p>

* **Monsieur le Maire** explique que la conférence pour les parents des enfants fréquentant la Crèche Municipale « La Maison des Bambins » avec Magali CASCIARO-COLASANTE, psychologue formatrice, n'a pas pu avoir lieu.

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 02 septembre 2020.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 02 septembre 2020.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Point sur la situation de la Commune suite aux intempéries des 02 et 03 octobre	6
2	Exonération des loyers à compter du 01/10/2020 pour le Bar des Alpins et l'Agence Provençalpes	6
3	Décision modificative n°1 – Budget Principal	7

4	Décision modificative n° 2 – Budget Principal	8
5	Décision modificative n° 1 – Budget Camping	8
6	Nouveau vote Affectation du résultat 2019 Budget Camping	8
7	Nouveau vote Affectation du résultat 2019 Budget Principal	8
8	Création d'un Réserve Communale de Sécurité Civile	8
9	Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale	9
10	Demande de subvention au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'opération de déneigement 2020-2021	10
11	Rapport annuel d'activités de la CARF – exercice 2019	10
12	Approbation de mise à disposition de personnel	11
13	Suppression de postes au tableau des effectifs	11
14	Approbation de la convention territoriale globale avec la CAF	12
15	Création du Conseil Municipal des Jeunes	12
16	Modification des représentants de la Commune au CA du collège de l'Eau Vive et du Conseil de surveillance de l'hôpital	13
17	Admissions en non-valeur	13
18	Informations diverses	14
19	Questions diverses	16

1. Point sur la situation de la Commune suite aux intempéries des 02 et 03 octobre

Monsieur le Maire propose de revenir sur ce point à la fin du Conseil Municipal.

2. Exonération des loyers à compter du 01/10/2020 pour le Bar des Alpins et l'Agence Provençalpes

Monsieur le Maire propose d'exonérer de loyer, à compter du 01/10/2020 et jusqu'à nouvel ordre, le Bar des Alpins et l'Agence Immobilière Provençalpes, un arrêté d'évacuation ayant été pris pour leur bâtiment.

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, propose aussi une exonération de loyer pour le bureau

de poste et le bureau de la perception, et une exonération de frais d'occupation du domaine public pour le restaurant Le Biancheri.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal avait déjà approuvé, dans le cadre du Covid-19, une exonération de frais pour l'occupation du domaine public jusqu'à la fin de l'année 2020. Cette exonération sera renouvelée au besoin en début d'année prochaine jusqu'à reprise d'une activité professionnelle. Pour les bureaux de la poste et de la perception, le sujet sera discuté lors du prochain Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que la Municipalité a été amenée à faire des modifications budgétaires ; la première sur le Budget Principal, la deuxième sur le Budget Camping, en sachant que la décision modificative n° 2 est retirée de l'ordre du jour faute d'objet. Le budget voté au mois de juillet était en équilibre entre les recettes et les dépenses. En revanche, il n'y avait pas « le petit équilibre » entre les ressources propres d'investissement et les charges liées aux remboursements des emprunts et à la dette de la Commune. Pour cela, des transferts de crédits ont été nécessaires de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

3. Décision modificative n°1 – Budget Principal

Monsieur le Maire suspend la séance afin de donner la parole à la **Secrétaire Générale de Mairie**.

Madame Leslie GAUCHER explique que la principale modification sur cette décision concerne le transfert de crédits de fonctionnement vers la section d'investissement afin de couvrir des dépenses d'emprunt. Cette décision modificative a aussi pour but de corriger le solde d'exécution d'investissement reporté au Budget Principal 2020. En effet, le solde d'exécution du Budget Camping 2019, que le Conseil Municipal a dissout lors de la séance du 03 juillet dernier, a été reporté au Budget Principal 2020. Il s'agit de corriger le solde reporté pour en tenir compte. Il y avait également un reliquat d'exécution du Budget de l'Eau et de l'Assainissement qui n'avait pas été pris en compte dans ce solde reporté. Cette décision modificative permet aussi de faire des augmentations et des transferts de crédits pour pallier certaines dépenses : en section de fonctionnement pour couvrir les dépenses de créances admises en non-valeur, les dépenses de taxes d'habitations et la régularisation d'intérêts d'emprunt réglés en 2017 et 2019 ; en section d'investissement pour permettre de régulariser le règlement du capital de ces emprunts, de couvrir le règlement des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les travaux de notre Dame du Mont, le règlement d'un diagnostic sur l'éclairage public, et de couvrir des dépenses de petits travaux dans la salle de la Miséricorde.

Monsieur Michel BRAUN demande si les travaux correspondant aux crédits retirés de la ligne d'investissement pour les cimetières sont différés.

Madame Leslie GAUCHER explique que cette somme correspondait à des crédits prévus pour effectuer un certain nombre de travaux sur les cimetières.

Monsieur le Maire informe que toutes les dépenses liées aux columbariums dans le hameau de Libre et à Breil-sur-Roya ont été effectuées. En revanche, pour les autres dépenses que la Municipalité souhaitait engager, à savoir vider les caveaux repris sous l'ancienne municipalité, la Commune n'est pas en mesure de pouvoir le faire cette année.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 au Budget Principal.

Approuvé à l'unanimité.

4. Décision modificative n° 2 – Budget Principal

Retiré de l'ordre du jour.

5. Décision modificative n° 1 – Budget Camping

Madame Leslie GAUCHER explique que le Budget Camping nécessite aussi une décision modificative budgétaire. Il s'agit d'augmenter des crédits pour permettre les versements de taxes de séjours et régulariser certaines dépenses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 au Budget Camping.

Approuvé à l'unanimité

6. Nouveau vote Affectation du résultat 2019 Budget Camping

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à un nouveau vote concernant l'affectation du résultat 2019 du Budget Camping.

Madame Leslie GAUCHER explique que l'affectation du résultat du Budget Principal est à modifier en raison d'un reliquat d'exécution du Budget de l'Eau et de l'Assainissement qui n'avait pas été pris en compte, et parce qu'elle ne prend pas en compte l'intégration du résultat du Budget Camping 2019, au Budget de la Commune, suite à la dissolution intervenue lors du Conseil Municipal du 03 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle affectation du résultat 2019 du Budget Camping.

Approuvé à l'unanimité.

7. Nouveau vote Affectation du résultat 2019 Budget Principal

Même explication que le point n°6.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle affectation du résultat 2019 du Budget Principal.

Approuvé à l'unanimité.

8. Création d'un Réserve Communale de Sécurité Civile

Monsieur le Maire explique que ce point à l'ordre du jour est nécessaire et d'autant plus d'actualité au regard de la catastrophe que nous avons vécue, et laisse la Parole à **Monsieur Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire.**

Monsieur Daniel GIORDAN expose que la Réserve Communale de Sécurité Civile permet d'aider les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations au cas de sinistres. Pour y participer, il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de conditions d'âge ou d'aptitudes physiques. L'engagement prend la forme d'un contrat conclu avec **Monsieur le Maire.** Il n'y a pas de

formation particulière à suivre, mais des séances d'informations et des exercices seront régulièrement organisés par la Mairie. Les missions susceptibles d'être confiées sont :

- L'accueil des sinistrés dans un centre de regroupement,
- La participation à l'alerte des populations et l'évacuation d'un quartier,
- L'aide à la protection des personnes en zones inondables,
- Le suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid,
- La surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau,
- L'aide au nettoyage et remise en état des habitations,
- L'aide aux sinistrés dans les démarches administratives,
- La collecte et distribution de dons au profit des sinistrés.

Monsieur le Maire explique que la municipalité va lancer un appel à candidature à la population. Sera ensuite sélectionnées une quinzaine de personnes. Ces personnes suivront des formations et seront équipées afin de pouvoir être identifiées. Elles seront assurées par la Commune et seront mobilisées pour assurer certaines missions, en complément des services de secours, lors de situations de crise.

Approuvé à l'unanimité.

9. Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale

Monsieur le Maire explique que l'Agence d'Ingénierie Départementale appelée aussi Agence 06 vient d'être créée par le Département des Alpes-Maritimes et propose aux communes et aux intercommunalités d'adhérer, sur la base d'une cotisation fixée en fonction du nombre d'habitants (forfait annuelle de 300 € pour la Commune de Breil-sur-Roya), afin de bénéficier d'une assistance juridique de premier niveau sur toutes les problématiques, d'une assistance technique pour la conduite des projets sur plusieurs thématiques (la voirie, l'aménagement, l'habitat, la santé, le tourisme et le développement rural) et de conseils financiers. Cela est très utile pour notre Commune, d'autant plus utile que cette agence a vocation à devenir le bras armé du Département dans l'accompagnement des communes pour la reconstruction.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Agence 06 et de désigner comme membre titulaire, représentant la Commune, lui-même et comme suppléante **Madame Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Monsieur Michel BRAUN demande si la Municipalité travaille déjà sur le projet « Petites villes de demain ».

Monsieur le Maire explique qu'il s'est déjà entretenu avec la Préfecture, qui prend seulement connaissance de ce nouveau dispositif. L'idée est que des postes de chef de projet pourront être financés à 85% par l'État pour aider les communes dans le cadre de ce programme. Il serait donc intéressant de mutualiser ces postes de chef de projet avec l'Agence 06. Cela fait partir des discussions en cours entre la préfecture, le Département et les communes.

Approuvé à l'unanimité.

10. Demande de subvention au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'opération de déneigement 2020-2021

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de demander une subvention qui couvrirait 70% du montant HT

de la dépense liée au déneigement des voies communales, estimée à 13 000 €.

Approuvé à l'unanimité.

11. Rapport annuel d'activités de la CARF – exercice 2019

Monsieur le Maire expose :

La CARF est une collectivité avec un budget. En 2019, la CARF comptait 88 agents (44% d'hommes et 56% de femmes). Les principales actions de la CARF sont :

- Le développement économique avec des aides aux entreprises. 47 entreprises ont été financées au travers de prêts ou d'aides directes, pour un montant total de 4 194 750 €. 71 nouveaux entrepreneurs ont été accompagnés et financés pour lancer leur activité.
- L'Office de Tourisme Communautaire a conduit une campagne de promotion sur le thème de « La Riviera où tout est émotion », avec une campagne d'affichage dans le métro parisien, ce qui a bien été relayé sur les réseaux sociaux. Parallèlement, il y a aussi le circuit de valorisation du patrimoine qui a été mis en place sur différents thèmes (l'histoire des arts, le baroque, la Riviera à la belle époque, les villages médiévaux, etc...). Parmi les aménagements touristiques financés dans le cadre de l'espace valléen, on recense l'aménagement de l'Aire du Pertus et l'accompagnement de la création d'un atelier de transformation de la châtaigne au sein des locaux de la Cuma.
- Dans le domaine de la biodiversité, l'organisation d'ateliers de remise en état de murs en pierres sèches et la gestion d'une zone « Natura 2 000 » site à chauves-souris de Breil-sur-Roya.
- L'agriculture avec un projet de création d'un pôle oléicole à Breil-sur-Roya et un moulin, qui s'est traduit en 2019 par une première action qui était l'acquisition par la CARF d'un terrain de 1,5 hectares complanté de 270 oliviers situés à flanc de coteau au bord de la Roya. **Monsieur le Maire** indique qu'il y aura prochainement l'occasion de discuter de la vocation future de ce terrain au regard de tous les changements qui sont survenus.
- Les transports et en particulier les transports de bus. Le réseau Zest compte 7 950 abonnements, 2 000 000 de déplacements, 5 500 trajets par jour en moyenne, 389 abonnés au ramassage scolaire et 1,3 millions de km parcourus par les différentes navettes du réseau Zest bus.
- La compétence « Eau et Assainissement » avec la réorganisation de la régie de l'eau pour le secteur Roya-Bevera, qui a été équipée notamment de 4 nouveaux véhicules, avec la modernisation de ses moyens de paiements et la création de nouveaux locaux à Menton.
- La prévention des inondations avec une opération concernant la sécurisation de berges de la Roya (coût de 36 000 € avec une subvention de 10% du Conseil Départemental, le reste pris en charge par la CARF) au niveau du camping de Breil-sur-Roya.
- La compétence « Tri et recyclage des déchets » avec le ramassage de 2 641 tonnes d'emballages ménagers, 2 214 tonnes de verres, 3 168 tonnes de végétaux et 141 tonnes de textile.

Monsieur Michel BRAUN explique qu'il sollicite depuis des années Monsieur PINOLI au niveau des transports pour espérer voir une bonne coordination entre les TER et les bus, et afin d'essayer de mettre en place avec la Région et l'Italie un billet commun pour faciliter correspondances. Au niveau

touristique, il serait bien d'avoir une meilleure coordination entre les différents acteurs (Département, Région) pour améliorer la promotion touristique du haut-pays d'ici le printemps prochain.

Monsieur le Maire explique que, depuis la création de l'Office de Tourisme Communautaire, il y a eu des tâtonnements, mais qu'à ce jour, on a un établissement public qui prend un bon départ, notamment depuis l'arrivée de la nouvelle Directrice Madame Marie GARCIN.

Approuvé à l'unanimité.

12. Approbation de mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire expose 3 conventions de mises à disposition :

➤ Une convention de mise à disposition d'un agent d'Accueil et d'Information Touristique de la CARF sur la Commune en tant que Conseiller de Séjour afin de participer à l'organisation des fêtes, animations et manifestations de Breil-sur-Roya, à partir du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an.

➤ Deux conventions de mise à disposition de deux agents communaux à la CARF, en rapport avec le contexte post-tempête « Alex ». La CARF a repris la gestion logistique des stocks de dons et l'approvisionnement des communes du haut de la ROYA. Pour cela, elle a demandé aux différentes communes de mettre à disposition des agents pour remplir cette mission. La Commune de Breil-sur-Roya a donc décidé de mettre à disposition, à hauteur de 40%, deux agents qui étaient déjà investis dans cette gestion des dons, afin d'exercer des missions de logistique et de responsable des stocks pour Carine DJEROUROU (Ajointe Administrative Principale) et, des missions de chauffeur magasinier pour Boris COTTALORDA (Adjoint d'Animations Principal), du 26/10/2020 au 31/12/2020.

Approuvé à l'unanimité.

13. Suppression de postes au tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique qu'il y a beaucoup plus de postes existants que de postes occupés par des agents au tableau des effectifs. Des postes se sont retrouvés vacants car certains agents ont évolué et sont montés en grade.

Monsieur le Maire propose donc de supprimer :

- 24 suppressions de postes suite à avancement de grade ou concours :
- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe
 - 4 postes d'adjoints administratifs
 - 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe
 - 1 poste d'agent de maîtrise
 - 8 postes d'adjoints techniques
 - 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe
 - 1 poste d'infirmière en soins généraux de classe normale
 - 2 postes d'auxiliaires de puériculture principal 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
 - 2 postes d'adjoints d'animation
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine
 - 1 poste de gardien de police municipale

➤ 1 suppression de poste sans suite (transfert de compétence) :

- 1 poste d'agent de maîtrise

Approuvé à l'unanimité.

14. Approbation de la convention territoriale globale avec la CAF

Monsieur le Maire explique que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) accompagne les communes dans un certain nombre d'actions qui relève de son domaine de compétence (crèche, centre de loisirs, vie sociale, logement, etc. ...). Jusqu'à présent, ces actions étaient financées par la CAF dans le cadre d'une convention entre cette dernière et la Commune. Aujourd'hui, de nouvelles lois ont été votées prévoyant désormais des conventions entre la CAF et l'Intercommunalité c'est-à-dire la CARF (Communauté d'Agglomération de la Riviera Française). La CARF a donc pour rôle de déterminer les aides qui pourront être apportées par la CAF sur les actions sociales de l'ensemble des communes. Elle percevra ensuite les aides versées par la CAF et les reversera aux communes concernées.

Monsieur le Maire, ainsi que les élus communautaires de la CARF, expriment leur désaccord face à ces modifications qui contribuent à déshabiller toujours plus les communes au profit des Intercommunalités. Cela ressemble à un transfert déguisé de compétences communales au profit de la CARF, d'autant plus que la loi dit que si les communes ne délibèrent pas rapidement pour approuver cette Convention Territoriale Globale avec la CAF, les aides seront diminuées. Nous sommes donc dans l'obligation d'élaborer cette convention. Les communes ont essayé de faire en sorte que cette convention soit la plus proche des besoins. Pour la Commune de Breil-sur-Roya, nous avons recensé les structures existantes comme la crèche, le centre de loisirs et les activités périscolaires pour les 3 à 6 ans et les 6 à 18 ans, qui peuvent bénéficier d'un financement CAF.

Cette convention est conclue du 01/01/2020 au 31/12/2023 avec notamment, pour la Commune de Breil-sur-Roya, les projets suivants :

- Un réseau d'assistantes maternelles intercommunales itinérant pour pallier le manque d'assistantes maternelles,
- Un lieu de vie dédié aux jeunes,
- Un lieu d'accueil parents / enfants à l'échelle de la Roya,
- Un lieu de vie intergénérationnel,
- Une permanence CAF.

Monsieur Michel BRAUN explique que l'ancienne Municipalité n'avait auparavant pas réussi à faire admettre à la CARF la dimension intercommunale de la crèche de Breil-sur-Roya, fréquentée par des enfants résidant dans différentes communes de la vallée.

Approuvé à l'unanimité.

15. Création du Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur Thierry GUIDO, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance citoyenne de réflexion, d'information, d'échange et de partage entre l'équipe municipale et les jeunes de la Commune. Les projets proposés peuvent être sportifs, culturels, solidaires ou encore écologiques. Le conseil Municipal des Jeunes a une vocation pédagogique et citoyenne avec pour objectif de permettre aux jeunes d'évoluer au sein de leur Commune, de les aider à devenir des citoyens responsables et de participer à la vie communale.

Pour la Commune de Breil-sur-Roya, ce conseil se composerait de 9 membres élus pour une durée de 2 ans. Des enfants de classes allant du CM1 à la 4^{ème} pourraient candidater et constituer les listes (2 membres en Primaire et 7 membres au Collège). Ils seront élus par votes secrets à la majorité, avec un second tour possible. Les jeunes élus seront répartis, en fonction de leur centre d'intérêt, dans deux commissions (Vie locale et Environnement). Un budget de 2 000 € sera alloué pour toute la durée du mandat (1 000 € par exercice budgétaire). Le bureau du Conseil Municipal des jeunes sera composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un secrétaire. Le conseil se réunira 4 fois par an en présence du Maire, de l'Adjoint délégué à la vie locale et des Conseillers Municipaux en charge de la culture, du sport et de l'environnement.

Approuvé à l'unanimité.

16. Modification des représentants de la Commune au CA du collège de l'Eau Vive et du Conseil de surveillance de l'hôpital

Monsieur le Maire explique que lors du 1^{er} conseil Municipal, en mai dernier, la Municipalité l'avait lui-même désigné, pour représenter la Commune au sein du collège de Breil-sur-Roya, comme titulaire et **Monsieur Thierry GUIDO** comme suppléant. Dans l'intervalle, la CARF a désigné ses propres représentants et **Monsieur le Maire** a donc été désigné comme représentant de la CARF au sein du Conseil d'Administration du Collège.

Monsieur le Maire propose donc **Monsieur Thierry GUIDO** comme titulaire et **Madame Karine BOETTI** comme suppléante.

Pour le Conseil de surveillance de l'hôpital, avaient été désignés deux représentants, à savoir **Monsieur le Maire** et **Madame Marie-Lou ALLAVENA**. La CARF ayant désigné **Monsieur le Maire** comme Président du Conseil de surveillance de l'hôpital, il est proposé de désigner **Madame Marie-Lou ALLAVENA** comme représentante de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

17. Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire expose :

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif en date du 16/09/2020, il y a lieu d'admettre en non-valeur :

- Les titres de recettes au nom de Madame CARPENTIER Margareth pour un montant de 193,46 €,
- Les titres de recettes au nom de Monsieur CLARINO Carlo Michele pour un montant de 1 118,38 €,
- Les titres de recettes au nom du Garage de la Cruella pour un montant de 1 165,98 €,
- Les titres de recettes au nom du Garage de la Vallée pour un montant de 512,37 €,
- Les titres de recettes au nom de « Le Relais de la Douane » pour un montant de 215,69 €,
- Les titres de recettes au nom de Madame LILLO Josée pour un montant de 84,14 €,
- Les titres de recettes au nom de Madame MANGIN Annaig pour un montant de 2 385,11 €,

Pour un montant total de 5 675,13 €, concernant diverses créances.

Monsieur le Maire demande de statuer sur l'admission en non-valeur de ces créances.

Monsieur Michel BRAUN souhaite en savoir plus sur le reliquat de la dette du camping concernant le chiffre d'affaire 2019.

Madame Audrey ROSSI, 1^{ère} Adjointe au Maire, précise que la Commune n'a pas perçu ce montant.

Approuvé à l'unanimité.

- **Point rajouté à l'ordre du jour : Attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19 pour le Service d'Aide à Domicile.**

Monsieur Le Maire explique qu'une enveloppe financière de 4 200 € a été allouée par l'État via le Département afin de pouvoir attribuer une prime aux agents du service d'aide à domicile du CCAS. Cette enveloppe serait abondée de 1000 € en provenance du budget du CCAS. Le montant de la prime serait ainsi fixé à 1 000€ par agent pour un temps plein.

Monsieur le Maire propose de faire bénéficier de cette prime à trois agents de la commune qui travaillent sur la gestion et l'organisation du service d'aide à domicile, au prorata du temps qu'ils y consacrent : la responsable du CCAS, la responsable des Ressources Humaines et la Directrice Générale des Services.

Approuvé à l'unanimité.

18. Informations diverses

- La Commune n'ayant toujours pas de PLU elle va devoir faire appel à un nouveau bureau d'études, ce qui signifie une dépense d'environ 30 000 €. Une aide financière de l'État avait déjà été perçue lors de la première élaboration du PLU. L'État a décidé une nouvelle aide exceptionnelle et nous accorde la somme 25 000 €.
 - Les Communes de Breil-sur-Roya, Tende et Sospel ont été retenues dans le cadre du nouveau programme gouvernemental « Petites villes de demain ». L'État mettra donc à la disposition des communes des budgets pour pouvoir financer un poste de Chef de projet afin d'imaginer le réaménagement futur.
 - La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle avait été demandé par la Commune pour les intempéries du 23 et 24 novembre 2019 ainsi que du 1^{er} décembre 2019. La reconnaissance de catastrophe naturelle pour inondation par ruissellement relative aux intempéries du 23 et 24 novembre 2020 a été acceptée le 03 décembre 2020. Les personnes concernées ont donc 10 jours pour faire les démarches auprès de leurs assurances. Nous sommes encore dans l'attente concernant les intempéries du 1^{er} décembre 2019.
 - Il y a deux jours, la Commune avait dû mettre en quatorzaine tous les agents du Service Technique en raison d'un cas Covid. Nous avons eu les résultats des tests qui s'avèrent négatifs. L'activité de ce service pourra ainsi reprendre normalement dès lundi 7 décembre.
- **Point n°1 de l'ordre du jour : La situation de la Commune suite aux intempéries des 02 et 03 octobre**
 - Pour la ligne ferroviaire, on a aujourd'hui une prise de conscience générale sur l'importance de préserver cette ligne, ce qui vient récompenser, malgré le contexte

tragique, les efforts qui ont été faits depuis des années par les élus, les citoyens et les associations, tous mobilisés pour défendre cette ligne ferroviaire. Aujourd'hui, on estime à 160 000 000 € la remise en état de l'infrastructure. Les principaux travaux à ce jour sont sur le tronçon entre Fontan et Saint-Dalmas de Tende. En 2023, les travaux se poursuivront sur la partie entre Nice et Breil-sur-Roya, et en particulier le tunnel de Braus qui occasionnera une fermeture de ligne pour une durée d'un an.

Monsieur Michel BRAUN précise qu'il y a une amélioration favorable depuis 6 mois. La ligne pour aller à Tende ouvrira la 1^{ère} quinzaine de Janvier. Il y a une bonne prise de conscience du côté italien avec, pour la région du Piémont, des trains qui devraient augmenter leur fréquence (de 2 à 8 trains) dès la reprise normale de la ligne.

- La Route Départementale entre Vintimille et Breil-sur-Roya devrait être totalement praticable autour du mois de mars.
- Concernant les quartiers enclavés par la destruction des ponts de Veil et du Stade, des aménagements avec des passages busés ont été réalisés provisoirement par le SMIAGE et financés intégralement par la CARF. La Commune a fait une demande pour un pont de secours concernant le pont de Veil. La réponse obtenue hier dit qu'il est techniquement possible d'installer un pont Bailey au niveau du pont de Veil. Nous attendons maintenant d'en connaître le coût.
- Concernant le désenclavement des propriétés, beaucoup de ponts menant aux maisons ont été emportés. La Commune a obtenu une aide de la CARF, du SMIAGE et des entreprises pour la réalisation de passages provisoires. Cela est donc en cours.
- Concernant les réseaux, l'électricité est normalement rétablie dans sa globalité. Les personnes rencontrant encore des difficultés doivent se rapprocher d'ENEDIS et de la Mairie si cela prend trop de temps. Même démarche pour la téléphonie et l'internet. Concernant le réseau d'eau, il a été rétabli ce jour sur l'ensemble de la Commune avec une interdiction de la consommer dans les secteurs de la Giandola et du Nougaret, mais cela devrait être rétabli rapidement grâce aux nouvelles analyses. Dans le secteur de l'Aigara, qui est toujours sans eau, le problème devrait être résolu d'ici la semaine prochaine.
- Concernant l'évaluation des dégâts sur les biens communaux, ces derniers sont immenses avec des biens assurés (les bâtiments) mais aussi des biens non assurés (les routes, les pistes, les ponts, les parcs, les jardins et le mobilier urbain). La Commune est dans l'attente de l'évaluation des dégâts établie par son assurance. Par ailleurs, la CARF a mobilisé des ingénieurs pour que les communes aient leur propre évaluation. Pour les bâtiments communaux de Breil-sur-Roya, cela se chiffre à plus de 3 000 000 €, mais cette estimation reste à compléter. Concernant les dégâts sur les biens non assurés, l'État est censé être l'assureur au travers de la Dotation de Solidarité Nationale. Lorsque les dégâts auront été estimés, la Commune devra lancer des opérations d'investissement pour reconstruire à l'identique et prétendre aux subventions. Ce qui signifie donc que la Commune devra faire une avance financière pour la reconstruction des biens « non assurés » afin d'obtenir l'aide de l'État.
- Le Président de la République avait annoncé une aide financière exceptionnelle de

100 millions d'euros. Il serait bien que ce fond financier soit perçu directement par les collectivités qui ont subi des dégâts. La Commune insiste énormément sur ce point auprès de Monsieur PELLETIER, Préfet en charge de la reconstruction des vallées.

- **Monsieur le Maire** a écrit à l'ensemble de ses créanciers pour demander l'annulation de la dette. La Commune a reçu à ce jour deux réponses négatives.
- Concernant les arrêtés d'évacuation pris par la Mairie sur les recommandations de la Préfecture, il y en a eu 45 au total concernant le centre du village, la place Brancion, le secteur de l'Isola, les Tuileries, Piène-Basse, la Pinéa, la Lavina, le Gavas et la Giandola. Depuis, la Mairie a pu lever un certain nombre d'arrêtés grâce aux expertises demandées par les assurances des particuliers ou par les particuliers eux-mêmes. Une nouvelle expertise de la préfecture devrait être faite dans les prochaines semaines.
- La Préfecture devrait nous communiquer avant la fin de l'année le plan de zonage concernant les zones inondables.
- Concernant le relogement, la SNCF a mis à disposition 4 logements au niveau du bâtiment de la Gare, en cours de rénovation par nos services municipaux et des bénévoles. Les besoins d'hébergements étant conséquents, la Commune et le Département vont devoir acquérir certains immeubles à l'abandon, comme les bâtiments des douanes à la Giandola et les anciennes cités SNCF de Saint-Pierre, pour ensuite les réhabiliter et les louer.
- Concernant le fonctionnement des Services Administratifs de la Mairie, les bureaux du rez-de-chaussée ont été déménagés au 1^{er} étage. La salle du Conseil Municipal accueille actuellement 4 bureaux (l'État Civil, le CCAS, la Police Municipale et l'Urbanisme). Des travaux seront entrepris dès que possible afin de réaménager le rez-de-chaussée. Le réaménagement de l'Office de Tourisme Communautaire se discutera la semaine prochaine avec la Directrice, Madame GARCIN. Pour les Services Techniques qui n'ont plus de locaux et qui ont perdu leurs outillages et la quasi-totalité de leurs engins, cela pèse sur l'organisation des Services et sur le travail des agents. La Commune travaille donc activement afin de trouver de nouveaux locaux en lien avec la SNCF pour un local sur le secteur de la Gare. Il y a eu beaucoup de dons de matériels destinés à notre Service Technique, ce qui va permettre de reconstituer en grande partie le matériel perdu lors de la tempête « Alex ».

19. Questions diverses

Monsieur Francis FRECOURT, Conseiller Municipal, demande si la cave de la Mairie est exploitable.

Monsieur le Maire explique qu'elle a été complètement inondée et complètement vidée. La chaudière est hors-service, ce qui signifie qu'il n'y a pas de chauffage dans la Mairie. Par conséquent, la cave n'est pas plus exploitable en l'état que le rez-de-chaussée.

Madame Danielle GASTALDI, Conseillère Municipale, voudrait savoir si la Mairie a des informations sur le montant des réparations concernant l'assainissement.

Monsieur Daniel GIORDAN explique que la CARF a évalué les travaux à plus de 1 000 000 €. Le réseau d'assainissement en bordure de rivière devrait être placé sur la route. La CARF va aussi essayer de

remettre en état la station de relevage dans le Quartier de l'Isola, refaire un tubage au niveau du pont Charabot et refaire la canalisation pour alimenter la station d'épuration afin de la remettre en service.

Monsieur le Maire donne ensuite des informations sur les travaux des cours d'eau et sur les berges de la Roya en particulier :

- 1^{ère} phase : travaux d'urgences chiffrés à 5 000 000 €, afin de dégager les cours d'eau, vider le lac et la rivière en amont. Cela peut nous permettre d'envisager une remise en eau du lac. Le barrage et l'usine hydroélectrique de Piène-Basse ont subi de gros dégâts et EDF ne pourra pas produire d'électricité avant longtemps. Il n'y a donc aucun intérêt pour eux à remettre le lac en eau. Toutefois, EDF est tout de même bien conscient de l'intérêt pour les Breillois de retrouver leur lac. Ce dernier pourra donc peut-être être remis en eau en début d'année.
- 2^{ème} phase : travaux définitifs chiffrés à 60 000 000 €, dont 1/3 pour la Commune de Breil-sur-Roya (c'est-à-dire environ 20 000 000 €).

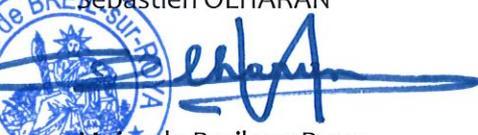
Monsieur Michel BRAUN explique que les habitants du Col de Brouis qui avaient fait intervenir un ingénieur pour la reconstruction du pont estimé à 5 000 000 €, ont vu plusieurs associations comme Mission Trekker leur venir en aide.

Monsieur Renaud LEFEBVRE explique qu'il y a énormément de chantiers pris en charge par des bénévoles. Ils sont nombreux et les particuliers ne doivent pas hésiter à se faire connaître afin de définir au mieux ces aides.

Madame Audrey ROSSI précise que l'application « Aide 1 vallée » a été mise en place afin de recenser les chantiers des particuliers sinistrés.

Monsieur le Maire précise que la Mairie bénéficie d'un compte sur cette application afin de lancer elle-même des demandes de chantier pour les personnes sinistrées ne pouvant pas télécharger cette application.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire, Sébastien OLHARAN**, remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h55.

Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya

